

### Délibération **2022 CS 28** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DES INDICATEURS DE SUIVI « RHOMEO » SUR LES ZONES HUMIDES DE L'ENCREME - DEMANDE DE FINANCEMENT**

L'an deux mille vingt-deux le 22 mars à 16h30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 16 mars 2022, se sont réunis à la Maison du Livre à Bonnieux sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 59 votants :
- 37 membres titulaires présents ;
- 3 membres suppléants présents
- 19 membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Delphine ROQUES, Monique CHABAUD, Sabrina CAIRE, Monique PAQUIN, Véronique MILESI, Valérie PEISSON, Michèle MALIVEL, Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Laurie SARDELLA, Suzanne BOUCHET, Florelle BONNET, Noëlle TRINQUIER, Catherine SERRA.

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Pascal RAGOT, Patrick PEYTHIEUX, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISSÉ, Sébastien TROUSSE, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Thierry GARCIN, Bernard BRIFFAULT, François DUPOUX, Patrice VARAIRE, Gilles LANDRIEU, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Richard ROUZET, Jean AILLAUD, Christian CHIAPPELLA

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Madame**

Laurence DE LUZE à Madame Charlotte CARBONNEL

Viviane DARGERIE à Madame Sabrina CAIRE

Marion MAGNAN à Madame Laurie SARDELLA

Elisabeth AMOROS à Madame Suzanne BOUCHET

##### **Monsieur**

Serge VANNEYRE à Monsieur Pascal RAGOT

Patrick MERLE à Monsieur Patrick PEYTHIEUX

Richard KITAEFF à Madame Delphine CRESP

Thierry RICHARME à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ

Jean-Pierre GERAULT à Monsieur Sébastien TROUSSE

Michel NOUVEAU à Madame Véronique MILESI

Didier CHAMPOURLIER à Madame Valérie PEISSON

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • [contact@parcduluberon.fr](mailto:contact@parcduluberon.fr) • [www.parcduluberon.fr](https://www.parcduluberon.fr)

Antoine SCARDAMAGLIA à Monsieur Richard ROUZET  
Sergio ILOVAISKY-CANO à Monsieur Bernard BRIFFAULT  
Fabien GERVAIS-BRIAND à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME  
Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER  
Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD  
Jean-Pierre RICHARD à Monsieur Jean AILLAUD  
Frédéric SACCO à Madame Catherine SERRA  
Pierre FISCHER à Monsieur Christian CHIAPPELLA

**Étaient excusés :**

**Madame**

Hélène BLEUZEN, Céline HAYOT, Catherine MASSE, Yolande PRIMO, Béatrice TERRASSON.

**Monsieur**

Philippe ANGELETTI, Emmanuel LUTHRINGER, Jacques MACHEFER, Thomas FIASCHI, Jean-Pierre PETTAVINO, Jean-François DUBOIS, Sylvain D'APUZZO, Jérôme PELLEGRIN, Kévin ROLANDO, Michel GASQUET, Antoine HEIL

**Étaient absents :**

**Madame**

Laurence LE ROY, Béatrice VINCENT, Béatrice GRELET, Solange FOUVET, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Elisabeth JACQUES, Jacqueline BOUYAC, Solange PONCHON, Valérie DELPECH

**Monsieur**

Lionel MORARD, Jean-Luc MIOLA, Jacques PENZA, Grégory BALLIN, Georges FAUCOUNNEAU, Luc MILLE, Paul COPETE, Pierre POURCIN, Roland GIRAUD, Philippe DAUMAS, Christophe MADROLLE, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Jean-Pierre RIVET

**Était présente sans voix délibérative :**

**Madame** Jeanne BENIHYA VERDE

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu la Charte du PNR du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;  
Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Calavon-Coulon, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 23 avril 2015 révisé en 2019 ;  
Vu l'arrêté du 1er juillet 2015 portant approbation du Document d'Objectif (DOCOB) du site Natura 2000 FR9301587 « Le Calavon et l'Enchrème » ;  
Vu les règles d'intervention financière de l'Agence de l'Eau au titre de son 11<sup>ème</sup> programme ;  
Considérant l'intérêt de préserver et/ou restaurer le bon fonctionnement des zones humides et d'assurer un suivi de celles-ci afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion engagées.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le projet « Poursuite de la mise en œuvre des indicateurs de suivi RhôMéO sur les zones humides de l'Enchrème » évalué à 19 000 € TTC et en accepte la maîtrise d'ouvrage ;

- **VALIDER** le plan de financement de l’opération et les évolutions susceptibles d’intervenir sous réserve que le total de l’enveloppe des dépenses n’en soit pas modifié et le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté :

Dépenses (en euros TTC)		Recettes (en euros TTC)		
Mise en œuvre indicateurs RhôMéO par ingénierie interne	5 154 €	Agence de l’Eau	50 %	9 500 €
Indicateurs « Pédologie » et « Orthoptères » par prestation externe	12 624 €	Participation Parc du Luberon (ingénierie et crédit)	50 %	9 500 €
Achats matériels	1 222 €	<i>Part ingénierie : 5 154 € crédit : 4 346 €</i>		
<b>Total</b>	<b>19 000 €</b>	<b>Total</b>		<b>19 000 €</b>

- **SOLLICITER** l’aide financière de l’Agence de l’Eau à hauteur de 9 500.00 € ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision et notamment les conventions particulières de financement.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L’absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l’article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La Présidente

Dominique SANTONI